



La Lettre de Ti.Malice

Numéro 17 / Janvier 2021

Loi sur l'adoption

Dans la nuit du 4 au 5 décembre 2020, a été discutée à l'Assemblée Nationale une proposition de loi visant à réformer l'adoption en la facilitant.

Ce texte poursuit l'objectif louable de favoriser l'adoption d'enfants aujourd'hui maintenus en foyer ou famille d'accueil alors que leur intérêt serait d'être adopté. Il comporte cependant des mesures de nature à contrarier ce juste objectif.

Après une lecture attentive de cette proposition de loi, il est apparu que les articles qui régissaient les OAA privés avaient disparu de la loi ; ce qui bien entendu interdisait aux OAA de fonctionner, quid alors des familles que nous accompagnons. Les OAA, soutenus par la FFOAA, ont saisi immédiatement le rapporteur de la loi, Madame Limon. Les articles 11bis à 11 quater, rétablissent l'existence des Organismes Autorisés pour l'Adoption (OAA), supprimés initialement, mais autorisés, uniquement pour l'adoption d'enfants nés à l'étranger. Elle instaure de nouvelles modalités d'autorisation et de fonctionnement pour ces organismes, modalités qui restent à définir. Ces modalités devraient être définies en concertation avec les OAA qui veilleront à ce qu'elles ne visent pas à leur disparition au profit d'un seul opérateur public comme proposé pour les adoptions en France, pour ne pas nommer, l'AFA.

Egalement, cette loi comporte la suppression pour des parents de confier leur enfant né sur le sol français, en vue de son adoption, à un organisme autorisé par l'adoption (OAA).

Il est essentiel pour la Démocratie de conserver le libre choix des femmes de s'adresser à l'Etat (ASE) ou à une structure privée autorisée pour l'abandon de leur enfant ; être confié à un OAA n'emporte aucun préjudice,

Les OAA sont en mesure de recueillir des enfants porteurs de handicaps pour lesquels ils trouvent des familles adoptives.

Certains parents biologiques, car eux-mêmes pupilles de l'Etat ne veulent pas que leur enfant suive le même parcours.

En revanche, cette nouvelle loi redéfinit les conditions de l'attribution de l'agrément pour l'autoriser aux couples non mariés (pacsés ou concubins), elle modifie aussi les conditions d'âge, d'années de vie commune.

Maintenant, cette loi doit être discutée au Sénat. Dès à présent, les OAA interpellent les sénateurs afin de faire évoluer cette loi, notamment pour le recueil des enfants nés en France.

Editorial

L'horrible année qui vient de s'achever ne nous a pas permis de nous retrouver comme nous en avions l'habitude, formons le vœu que 2021 soit plus clément au printemps prochain et nous autorise un échange en « présentiel » selon le terme qui s'est introduit dans notre quotidien. Ce moment convivial et chaleureux nous a manqué !

Nous avons autant que faire ce peut fait le maximum pour vous tenir informés de l'évolution de Ti Malice en priorité sur le point de l'adoption internationale en Haïti.

Force est de constater que le climat n'est pas propice à un optimisme débordant sur le plan national et international dans le domaine de l'adoption. Nous sommes très contrariés par la suspension sans cesse prolongée de l'adoption en Haïti, d'autant que la décision relève de l'Autorité Française ! l'IBESR, même désorganisé par la situation interne, fonctionne en proposant jusqu'en mai 2021 des apparentements pour lesquels la socialisation est réalisée en visioconférence.

Ti.Malice et les OAA affiliés à la FFOAA poursuivent leur action, action en lien avec le Collectif et des familles qui ont su prendre des initiatives auprès des parlementaires et des ministères. Nous les remercions, ainsi que toutes celles et ceux qui se sont associés à cette démarche. Nous allons devoir imaginer une autre forme d'interpellation.

Ensuite, nous avons eu la stupeur de découvrir que le devenir des OAA était discuté dans la nouvelle loi sur l'adoption « la loi n°525 » votée à l'Assemblée Nationale et qui le sera en ce début d'année au Sénat. Les OAA ont du intervenir auprès des députés pour les alerter sur la disparition des paragraphes concernant leur existence. Une loi mal préparée, qui ne prend pas en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, socle des professionnels de l'enfance et des familles, tant d'origine qu'adoptives. Une loi qui comporte un volet juridique pour lequel la Chancellerie n'a pas été consultée, pas plus que la MAI en charge de l'adoption d'enfants étrangers. Sur ce volet, je vous invite à lire le mot rédigé par les juristes de EFA à l'adresse des parlementaires : « Une petite loi indigne »...

La vigilance est de mise, il faut être sur tous les fronts...

Vous avez reçu par mail les informations qui auraient dû vous être communiquées lors de la rencontre de Pentecôte. Le compte rendu d'activité, le bilan humanitaire, le bilan financier vous ont permis de prendre connaissance de l'activité de l'OAA.

Terminons par un peu de soleil dans cette année 2020 : cinq enfants sont arrivés dans leurs familles, pour eux cela restera une bonne année ! C'est le vœu que je forme, au nom de Ti Malice : la reprise des adoptions avec Haïti !

Mais aussi je vous souhaite et l'équipe au complet se joint à moi, une belle année, santé et joies à partager sans modération en famille !

Adoption en Haïti

Le 15 mars 2020, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères prenait un arrêté de suspension d'une durée de trois mois concernant l'adoption internationale en Haïti.

Cette décision prise à la suite d'une grande insécurité dans le pays a conduit les autorités à proroger cet arrêté jusqu'au 31 août 2020 et à le reconduire jusqu'au 30 juin 2021.

Les opérateurs comprennent cette décision qui vise à ne pas mettre en danger les ressortissants français, mais nous aurions souhaité qu'un moratoire soit proposé, envisageant la reprise des apparentements avec période de socialisation en visio, comme cela a déjà pu être fait – et l'est toujours avec certains Etats -. Sachant qu'une longue période s'écoule pour le déroulé des procédures d'adoption, nous pouvions espérer que la situation du pays s'améliore afin que les enfants rejoignent le territoire français accompagnés éventuellement d'un membre de l'OAA, dès l'obtention du visa, donc en fin d'année 2021.

Dès la deuxième suspension, en juillet 2020, nous avons interpellé M. Barbet, Chef de la Mission à l'Adoption Internationale, pour lui faire part de notre incompréhension. Agir pour l'Enfant à fait de même. Lors de la suspension de septembre nous avons sollicité la FFOAA pour qu'elle fédère les actions entreprises par les OAA. Un courrier commun a débouché sur une réunion le 13 octobre qui n'a rien donné de concret, sauf le veto de la MAI à une reprise des apparentements avec socialisation en Visioconférence.

Dans le même temps, un collectif de candidats à l'adoption en Haïti s'est constitué. Beaucoup d'entre vous se sont mobilisés pour adresser un flot de courriers aux Ministres et aux parlementaires. Ci-dessous, le compte-rendu de Gilles Bardon, membre actif du collectif.

« Courant septembre, quelques personnes en attente d'adoption en Haïti ont décidé de se regrouper pour soutenir l'action des OAA et militer en faveur d'une levée de la suspension des adoptions en Haïti. Une page Facebook « Collectif Adoption Haïti » a été créée afin de faire connaître ce collectif. Quelques OAA, parmi lesquels Ti Malice, ont contribué à accroître sa visibilité et il a rapidement dépassé la centaine de membres.

Son action a d'abord consisté à rédiger des courriers-types afin de favoriser l'envoi par le plus grand nombre de courriers à la MAI, aux ministres concernés, à M. et Madame Macron ainsi qu'aux sénateurs et députés de tous territoires. Cette initiative a donné lieu à plusieurs questions posées à l'Assemblée Nationale et au Sénat, ainsi qu'à des rencontres avec des élus. A notre connaissance, 15 députés et 15 sénateurs ont répondu aux sollicitations du collectif.

Différentes associations ont également été contactées en raison de leur rayon d'influence et ont apporté leur soutien au collectif : la Communauté Haïtienne du Nord de la France

(CHNF), l'Association des Parents Adoptifs d'Enfants d'Haïti (APAEH), et le Mouvement pour l'Adoption Sans Frontières (MASF). Ces soutiens se sont traduits par des courriers adressés à M. Le Drian ainsi que par des articles dans la Presse Haïtienne.

Les réponses apportées par la MAI et par le MEAE, tant au Collectif qu'aux parlementaires qui nous les ont relayées, ont mis en avant les difficultés liées au contexte sécuritaire et sanitaire, ainsi que le caractère prétendument inadapté de la période de socialisation en visio, qui n'offrirait pas des garanties suffisantes en termes de réussite d'une adoption.

Le Collectif a alors contacté des OAA et institutions étrangères compétentes en matière d'adoption, en particulier les autorités francophones belges et des organismes suisses qui ont fait état de leur expérience très positive de la socialisation en visio. Ils ont souligné que le recours à la visio au moment de la période de socialisation ne devait pas être perçu uniquement en termes de moins-value pour l'enfant, car il permet aussi de dépasser certains inconvénients de la méthode classique. M. Sterckx, de la Direction de l'Adoption (Autorité centrale communautaire, Bruxelles) a ainsi affirmé : « A notre estime, la procédure classique, avec familiarisation sur place, a d'ailleurs aussi ses inconvénients puisqu'après la familiarisation, les candidats doivent retourner en Belgique pendant de longs mois avant de revenir chercher l'enfant, ce qui peut être vécu par ce dernier comme un autre abandon ». Le recours à la visio serait ainsi moins susceptible de faire rejouiller le traumatisme d'abandon, car « plus court et moins concret », selon l'organisme Suisse d'adoption « Ouvre tes mains ». La CHNF a de son côté mis en garde M. Le Drian sur l'état d'urgence sanitaire dans lequel se trouve nombre de crèches en Haïti.

Ces différents éléments, et d'autres encore, ont fait l'objet d'un nouveau courrier à M. Le Drian le 22 octobre. Le courrier suggérait notamment la mise en place de groupes de réflexion regroupant professionnels de la MAI, des OAA, membres de la CHNF et de l'APAEH et psychologues qui puissent se pencher sur la façon de préparer le mieux possible les enfants Haïtiens aux modalités alternatives dans lesquelles la période de socialisation pourrait se dérouler.

Le Collectif n'a pas obtenu de réponse de la part du Ministère. Certains de ses membres ont finalement mis en place une pétition, dernière action en date du Collectif. A ce jour, différents contacts avec des parlementaires sont établis et nous espérons qu'ils pourront contribuer à une levée de la suspension des adoptions en Haïti. Plusieurs élus ont envisagé la possibilité de constituer un groupe parlementaire pour défendre nos idées, mais nous n'avons pas aujourd'hui de retour à ce sujet »

Les actions humanitaires

Haïti

L'opération cartable 2020

a été un franc succès

Cette année encore, c'est notre amie Guerdie Pélissier, dévouée comme toujours aux plus démunis, qui s'est chargée de mettre en œuvre « l'opération cartables 2020 ». Elle a réuni les écoliers par petits groupes (covid oblige) et organisé une petite

réception pour la remise des fournitures

Elle a acheté le matériel auprès des commerçants locaux : cartables, cahiers, « plumes », règles, boîte à lunch, tout pour le parfait écolier, un plus pour l'économie de la zone

Cent cinquante enfants ont été bénéficiaires dont cent-vingt ont reçu le kit complet



Nous avons discuté au sein du bureau et pris la décision de lancer

« L'opération Noël 2020 »

Il s'agissait d'offrir un Noël à une quarantaine de famille, c'est-à-dire un « panier » comportant des aliments de base : 7 paquets de pâtes, 5 lbs de riz (un peu plus de 2 kg), 1,5 litre d'huile et un petit jouet pour les enfants de la famille.



Nous vous avons encore une fois sollicités et encore une fois, vous avez répondu présents. Un gros merci de leur part, Guerdie nous l'a montré en visio, en direct. Émotion...

Burkina

Mission de formation

Un travail de concertation entre partenaires burkinabé et français, entamé dès novembre 2018, a fait émerger des besoins de formation en informatique en direction des personnels des lycées. De ces besoins, sont nées les grandes lignes d'un projet autour de « **l'informatique au lycée et au sein de la société civile** ».

Les 29 personnes formées sont issues des lycées et des directions de l'enseignement secondaire : trois lycées de Ziniaré, le lycée provincial de Zitenga, la Direction Régionale de l'éducation et la Direction Provinciale de l'éducation ainsi que des membres de la CGTB locale.



Les postes informatiques équipés du système d'exploitation Linux et de la suite bureautique Libre office (logiciels libres) permettent de ne pas être dépendants des logiciels commerciaux et de réduire considérablement le risque de virus.

Vingt-neuf personnes ont été formées à l'utilisation de l'outil informatique durant deux semaines, et quatorze ont bénéficié d'une semaine supplémentaire pour être formées à l'installation, à la configuration et au premier niveau d'intervention. Le responsable de la salle informatique du lycée Bassy a bénéficié d'une semaine de formation supplémentaire d'assistant informatique.

Les **cinq établissements** ont été équipés de trois postes informatiques, d'une imprimante laser monochrome et d'un pack de connexion 4G, wifi et/ou Ethernet.

Rencontre avec les mères éducatrices d'une école de Zitenga

Ti Malice a initié depuis 2015 le crédit solidaire avec l'association des mères éducatrices (AME) de l'école. C'est l'AME qui gère complètement le budget.



Chaque année, Une vingtaine de femmes en bénéficient. Chacune reçoit 25000 FCFA (40 €) pour une activité génératrice de revenus. Leur projet qu'il soit agricole, avicole, de couture ou de fabrication de savon ou de beurre de karité donne à ces femmes les moyens d'assurer le quotidien de leur famille et leur permet de payer l'écolage de leurs enfants. Elles doivent rembourser sur une année avec un petit taux d'intérêt.

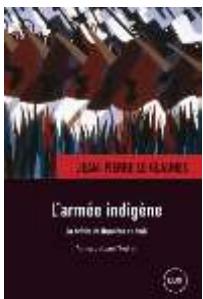
Nous les avons rencontrées en janvier et nous avons échangé avec beaucoup de plaisir sur leur besoin.

Et puis, à l'invitation du maire de Zitenga, nous avons rencontré à la mairie les cinq filleuls. Ils ont écrit à leur marraine ou parrain un petit mot que nous leur avons transmis, toujours ravis de recevoir des nouvelles

News

Des arrivées tant attendues : Steph en Dordogne, Célestin en Charente-Maritime, Marlène et Ledson en Haute-Vienne, Raphaël en Guadeloupe ont rejoint leur maison. Plein de bonheur à ces familles enfin réunies.

Le coin lecture



« L'armée indigène »

La défaite de Napoléon en Haïti » de Lyonel Trouillot, Jean-Pierre Le Glaunec aux *Editions Lux éditeur*

Qui, en dehors d'Haïti, a déjà entendu parler de la bataille de Vertières, point d'aboutissement spectaculaire et sanglant de la guerre d'indépendance haïtienne? Qui sait que cet affrontement s'est soldé, en 1803, par l'une des pires défaites napoléoniennes? Que les Noirs s'y réclamaient des idéaux de la Révolution? Ceux qui connaissent cette histoire sont peu nombreux, car la France vaincue s'est employée à effacer les traces de sa déconfiture. Pourtant, cette bataille aurait dû faire date: son issue, désastreuse pour la puissance coloniale française, allait fissurer de manière irrémédiable les assises de l'esclavage.



« L'histoire d'Haïti racontée aux enfants » de Mimi Barthélémy aux *Editions Mémoire d'encrier*

Une bonne occasion de retrouver Mimi Barthélémy disparue en 2013....Elle nous fait découvrir l'histoire d'Haïti dans ce merveilleux conte.

Honneur et respect, à cette grande dame qui a traversé les soleils et les mers du monde mais qui a gardé dans son cœur la splendeur de son enfance créole. Elle s'en est allée délivrer ses histoires sous d'autres cieux.

Sollicitez, sensibilisez vos familles, amis, voisins sur nos actions

Ils feront œuvre utile



Soutenir l'action de Ti.Malice

M. Mme. Mlle Prénom

Adresse :

Code Postal, Ville :

Téléphone : Email :

Je souhaite **parrainer un enfant ***: 15 € 20€ 25€

Je souhaite apporter une **contribution ponctuelle pour un parrainage ***

Ma participation : €

Je souhaite apporter une contribution pour les opérations solidaires en faveur d'Haïti ou du Burkina *

Contribution : €

Je souhaite apporter une contribution pour **les projets de développement ***

Contribution : €

(* déductible des impôts)

Cocher la case choisie et renvoyer le coupon et le chèque établi à l'ordre de Ti-Malice à J. Prou, 28 Boulevard Jean Moulin – 44100 - Nantes

Pour participer à nos actions solidaires ou pour toute question : 06 75 80 75 62/06 64 23 71 59